



Fiches actions de la stratégie Trame verte et bleue

Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche

2022



Sommaire :

- ❖ [Fiche 1](#) : Restaurer les haies existantes et en replanter de nouvelles sous forme d'un programme pluri annuel de restauration
- ❖ [Fiche 2](#) : Canaliser l'accès aux plages et limiter l'érosion par des méthodes douces. Limiter la multiplication des accès secondaires et sur-fréquentés
- ❖ [Fiche 3](#) : Diffuser le tourisme vers l'intérieur des terres en valorisant les landes, marais et tourbières
- ❖ [Fiche 4](#) : Entretien et renforcer le réseau de landes ouvertes en coupant les résineux et en menant des pratiques de broyage avec exportation, pâturage et fauche
- ❖ [Fiche 5](#) : Développer les plans de gestion des haies sur le territoire
- ❖ [Fiche 6](#) : Poursuivre les programmes de restauration des cours d'eau
- ❖ [Fiche 7](#) : Protéger les haies existantes à l'élaboration de nouveaux lotissements et aménagement de zones d'activité
- ❖ [Fiche 8](#) : Favoriser l'installation des feuillus dans les peuplements de pins, hors terrain landicole
- ❖ [Fiche 9](#) : Sensibiliser les habitants du territoire à la nécessité d'économiser la ressource en eau
- ❖ [Fiche 10](#) : Sensibiliser les usagers aux enjeux du littoral
- ❖ [Fiche 11](#) : Mener un diagnostic exhaustif des haies du territoire
- ❖ [Fiche 12](#) : Sensibiliser les usagers aux enjeux de la lande
- ❖ [Fiche 13](#) : Développer un partenariat entre collectivités, syndicats d'énergie et associations naturalistes pour la prise en compte des chiroptères dans la rénovation des parcs d'éclairage en fonction des enjeux locaux connus
- ❖ [Fiche 14](#) : Développer le label « Villes et Villages étoilés »
- ❖ [Fiche 15](#) : Réaliser un Atlas de la Biodiversité Intercommunale avec un focus sur les espèces patrimoniales
- ❖ [Fiche 16](#) : Développer les brigades de gestion des espèces exotiques envahissantes végétales et identifier les foyers sur le territoire
- ❖ [Fiche 17](#) : Développer la communication sur les pratiques de gestion forestières et sur les différents débouchés du bois auprès des propriétaires et des habitants
- ❖ [Fiche 18](#) : Créer et maintenir des corridors entre les réservoirs littoraux
- ❖ [Fiche 19](#) : Préserver la faune inféodée au bâti
- ❖ [Fiche 20](#) : Restaurer et développer le réseau de mares
- ❖ [Fiche 21](#) : Former et accompagner les exploitants à l'entretien des haies depuis la plantation jusqu'à la coupe suivante
- ❖ [Fiche 22](#) : Développer les Paiements pour Services Écosystémiques (PSE) autour du stockage du carbone dans les haies
- ❖ [Fiche 23](#) : Inventorier les zones humides en les catégorisant et les intégrer dans les PLUi
- ❖ [Fiche 24](#) : Mettre en place des espaces de perméabilité avec une gestion adaptée au sein des éléments fragmentants
- ❖ [Fiche 25](#) : Répertorier les zones/chemins à chauves-souris et organiser des sorties pédagogiques
- ❖ [Fiche 26](#) : Sensibiliser les acteurs du territoire à la réglementation en vigueur concernant l'extinction des éclairages et les accompagner dans sa mise en œuvre
- ❖ [Fiche 27](#) : Mettre en place des circuits cyclables pour valoriser les produits locaux et les pratiques durables qui bénéficient à la TVB
- ❖ [Fiche 28](#) : Favoriser la filière bois-énergie locale

- ❖ [Fiche 29](#) : Mener un diagnostic chiroptères dans l'ensemble des édifices religieux, châteaux et ruines du territoire
- ❖ [Fiche 30](#) : Étudier voire favoriser les classements arbres remarquables
- ❖ [Fiche 31](#) : Améliorer la prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière (Action 11 du Plan Régional d'Actions en faveur des chiroptères)
- ❖ [Fiche 32](#) : Restaurer les zones humides dégradées
- ❖ [Fiche 33](#) : Mettre en place une charte de gestion et d'exploitation durable des haies permettant aux exploitants d'obtenir un label
- ❖ [Fiche 34](#) : Sensibiliser et accompagner les exploitants agricoles sur la gestion des zones humides
- ❖ [Fiche 35](#) : Travailler sur le foncier afin de mener ou d'encourager des pratiques de gestion durable sur différents milieux
- ❖ [Fiche 36](#) : Renaturer la zone artificialisée du village fantôme de Pirou
- ❖ [Fiche 37](#) : Prévoir des mesures d'atténuation ou compensation pour la suppression de haies

Action 1 : Restaurer les haies existantes et en replanter de nouvelles sous forme d'un programme pluri annuel de restauration

Niveau de priorité : Très fort

Bocage

Boisée

Objectifs concernés :

- A.1.1. Améliorer la qualité du bocage existant
- E.1.2. Améliorer la connectivité du maillage bocager

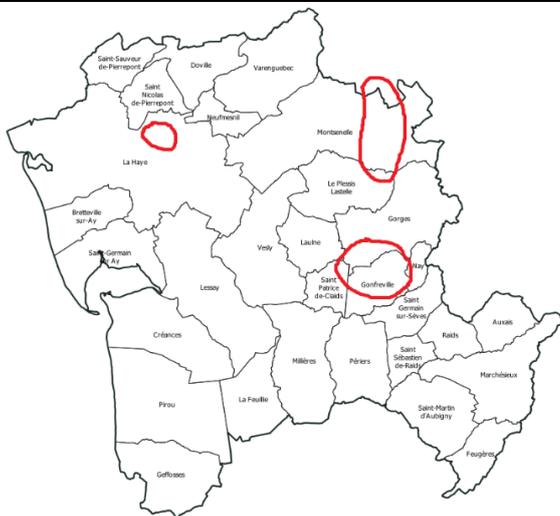
Description :

Bien que la Manche reste le département le plus bocager de France, l'évolution du linéaire de haies continue d'être négative. Face aux destructions aléatoires de haies et aux impacts grandissants du changement climatique, il est impératif de préserver le bocage existant et de développer le maillage sur le territoire. Trois secteurs prioritaires ont été identifiés lors de la Commission bocage.



© PNR MCB

Partenaires	PNR MCB, Haiecobois, STEVE, FDC
Maîtrise d'ouvrage	PNR, Chambre d'agriculture, CC COCM
Opérateurs	Technicien bocage de la CC COCM, exploitants agricoles, Chambre d'agriculture, PNR, FDC



Secteurs prioritaires : 3 secteurs identifiés lors de la Commission Bocage : Prétot-Sainte-Suzanne (Montsenelle), Gonfreville et Bolleville (La Haye)

Indicateurs : Linéaire restauré, linéaire planté, nombre de plants, nombre d'essences différentes

Financeurs envisagés : Agence de l'eau Seine Normandie, fonds européens FEDER, CC COCM, Département de la Manche

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Planter 6 km de haies par an	Moyenne nationale pour plantation sur talus : 14€/ml 20€/ml si double rang et 1 plant/mètre (entre 84 000€ et 120 000€/an)	0.7 ETP
Restaurer 4 km des haies dégradées	(14,5€/ml pour haies sur talus en double rang, protection chevreuils sur les hauts-jets, paillage copeaux et 2 entretiens l'été suivant la plantation → 58 000€) à partir de la 2 ^e année	0.7 ETP

Calendrier prévisionnel : Automne et hiver. 1^{er} hiver de plantation : 2023-2024. Bénéficie de l'AMI Opération Normandie Haie jusqu'en 2025

Action 2 : Canaliser l'accès aux plages et limiter l'érosion par des méthodes douces. Limiter la multiplication des accès secondaires et sur-fréquentés

Niveau de priorité : Très fort

Littoral

Objectifs concernés :

- A.5.1. Lutter contre l'artificialisation du littoral
- A.5.3. Limiter l'impact de l'activité touristique
- F.5. S'adapter à l'augmentation du niveau de la mer

Description :

Les milieux dunaires sont particulièrement sensibles face à l'activité touristique et à la montée du niveau de la mer. Pour cette raison, des mesures de protection dites « douces » des dunes sont mises en place, à la fois pour limiter le piétinement et l'érosion par la mer.



© CC COCM

Partenaires	Conservatoire du littoral, SyMEL, communes
Maîtrise d'ouvrage	CC COCM, SyMEL
Opérateurs	Services techniques de la CC COCM, entreprises, SyMEL

Indicateurs : Linéaire de protection installé. Comparaison de l'évolution du trait de côte avant et après pose des méthodes douces. Taux d'enfouissement des installations

Financeurs envisagés : Communauté de communes, Etat,

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain	Calendrier
Création d'un réseau fagots/gaulettes : contact des exploitants, estimation du volume potentiel disponible et nécessaire		1 ^{ère} année : 20h	2022 à 2023
Animation du réseau fagots/gaulettes	Tarif des gaulettes de châtaigniers à déterminer	10h	2023 et suivantes
Ajout de fagots à Pirou	A réaliser en interne	1 journée à 2 personnes	Fin 2022
Maitrise de l'érosion à Bretteville (entre la Charrière du pilet et la route de la mer) : - Dossier réglementaire - Enlèvement des points durs	200€/heure de pelle 132€/pieu 710€/ml 10 000€ pour les casiers Total projet : 500 000€	30 jours	2024

- Mise en place de protections douces			
Mise en place de lignes de pieux hydrauliques à Saint-Germain	132€/pieu et 700€/ml 315 000€ TTC	35 jours	Hiver/ Automne 2023
Installation de panneaux d'information sur la préservation des milieux dunaires	200€/panneau sans la pose	Création du panneau par le service communication : 2j/an 2j/panneaux Service environnement : 3j/an	Fin 2022/ début 2023

Action 3 : Diffuser le tourisme vers l'intérieur des terres en valorisant les landes, marais et tourbières

Niveau de priorité : Fort

Toutes les sous-trames

Objectifs concernés :

- A.5.3. Limiter l'impact de l'activité touristique
- C.6. Sensibiliser les habitants aux enjeux, à l'Histoire et à la définition de la lande
- C.8. Promouvoir le lien entre préservation de l'environnement et produits locaux



Description :

Le tourisme se concentre essentiellement au niveau des côtes. Le littoral est donc concerné par la double pression de l'activité touristique et de la montée du niveau de la mer. Inciter les visiteurs à découvrir l'intérieur des terres en créant une nouvelle offre d'activités serait un moyen de limiter cette pression tout en sensibilisant aux enjeux des autres milieux présents sur le territoire.

Partenaires	Service Tourisme de la CC COCM, CPIE, PNR Professionnels du tourisme
Maîtrise d'ouvrage	CC COCM
Opérateurs	Service Tourisme CC COCM

Indicateurs : Évolution de la fréquentation touristique dans les terres

Financeurs envisagés : Communes, CC COCM

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Communiquer davantage sur les circuits de randonnées dans les terres	Impression de 500 exemplaires : 93€ HT/fiche Widget Cirkwi : 1195€ TTC	5h/fiche rando
Organiser de nouvelles animations tout public	CPIE : 215€ TTC/animation	
Professionaliser les gérants des petites structures touristiques		
Développer un circuit touristique autour de la Trame verte et bleue		
Développer les mobilités douces		
TOTAL		

Calendrier prévisionnel : à partir de printemps 2023

Action 4 : Entretenir et renforcer le réseau de landes ouvertes en coupant les résineux et en menant des pratiques de broyage avec exportation, pâturage et fauche

Niveau de priorité : Fort

Landes

Boisée

Objectifs concernés :

- A.6. Préserver les landes
- C.6. Sensibiliser les habitants aux enjeux, à l'Histoire et à la définition de la lande
- E.6. Lutter contre la fermeture et la fragmentation des habitats de lande

Description :

La lande est l'un des milieux qui a le plus régressé sur le territoire depuis les années 1950. La plantation de résineux et la conversion en terres agricoles en sont les principales causes. Pour ces raisons, il devient impératif de restaurer les landes dégradées et de développer le réseau actuel afin de reconnecter les milieux isolés. Pour cela, il convient d'entretenir régulièrement les landes par diverses techniques permettant de les maintenir ouvertes.



© CPIE Cotentin

Partenaires	CPIE, PNR, CEN, communes, ONF, CNPF, SyMEL
Maîtrise d'ouvrage	CC COCM, propriétaires privés, communes
Opérateurs	Entreprises, services techniques de la CC COCM, exploitants agricoles

Indicateurs : Surface de lande restaurée en hectares

Financeurs envisagés : AESN, FEDER, Région

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Mettre en place des conventions avec des éleveurs ovins pour le pâturage et la fauche des landes	-	7h/an
Débroussailler avec exportation	Exportation : 2 000 € /ha	250h/an pour le broyage des landes sans exportation (services techniques)

Calendrier prévisionnel : Nouveau Contrat N2000 envisagé dès la nouvelle programmation 2023.

Travaux fin d'été

Action 5 : Développer les plans de gestion des haies sur le territoire

Niveau de priorité : Fort

Bocage

Objectifs concernés :

- A.1.1. Améliorer la qualité du bocage existant
- D.1.2. Développer les connaissances sur la quantité et la qualité du bocage
- E.1.2. Améliorer la connectivité du maillage bocager



© Philippe FAUVEL

Description :

Certains exploitants du territoire disposent d'ores et déjà d'un plan de gestion de leurs haies. Toutefois, il est nécessaire d'accompagner les exploitations dans l'intégration de l'entretien des haies au système économique. Convier les agriculteurs intéressés à visiter une exploitation disposant d'un plan de gestion semble un levier efficace afin qu'ils se rendent compte des nombreux intérêts d'un tel document.

Partenaires	Haiecobois, PNR, Chambre d'agriculture
Maîtrise d'ouvrage	Chambre d'agriculture, PNR, CC COCM
Opérateurs	Technicien bocage de la CC COCM, Chambre d'agriculture, PNR

Secteurs prioritaires : 3 secteurs identifiées lors de la Commission Bocage et auprès des exploitants volontaires sur le territoire

Indicateurs : Nombre de plans de gestion mis en place/an

Financeurs envisagés : Région Normandie, Département

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Identifier et contacter les exploitants volontaires	-	20h/an
Organiser une visite annuelle chez un exploitant qui suit un plan de gestion	-	5h/an
Construire des nouveaux plans de gestion (10/an)		2j/exploitation soit un total de 20 jours
TOTAL		23.5 jours

Calendrier prévisionnel : Rédaction d'Avril à Octobre. Dès 2023

Communauté de Communes

Action 6 : Poursuivre les programmes de restauration des cours d'eau

Niveau de priorité : Fort

Aquatique

Objectifs concernés :

- A.4.1. Restaurer les habitats aquatiques
- E.4. Restaurer les continuités aquatiques longitudinales et transversales

Description :

La CC COCM mène déjà plusieurs programmes sur la restauration des continuités écologiques aquatiques. Il s'agirait de compléter les connaissances sur les ouvrages et les cours d'eau sur le territoire.



Partenaires	Propriétaires riverains, exploitants, fédération de pêche
Maîtrise d'ouvrage	CC COCM
Opérateurs	Techniciens GEMAPI de la CC COCM, entreprise de travaux

Secteur prioritaire : Ancien canton de Lessay

Indicateurs : Linéaire de continuité restauré, nombre d'ouvrages aménagés/supprimés, nombre d'ouvrages diagnostiqués

Financeurs envisagés : Agence de l'Eau Seine Normandie, Région

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Réaliser des diagnostics de franchissabilité des ouvrages aquatiques	En interne → 20€/jour	1km par jour
Aménager ou supprimer des ouvrages	Exemples de différentes tailles d'ouvrages (buses, seuils...)	60km/an
Aménager les berges		
Remettre des cours d'eau dans leur lit naturel		
TOTAL	215 000€/tranche	2 ETP

Calendrier prévisionnel : Programme n°1 Sèves-Taute jusqu'en 2023. Programme n°1 HSAD jusqu'en 2026

Communauté de Communes

Action 7 : Protéger les haies existantes à l'élaboration de nouveaux lotissements et aménagement de zones d'activités

Niveau de priorité : Fort

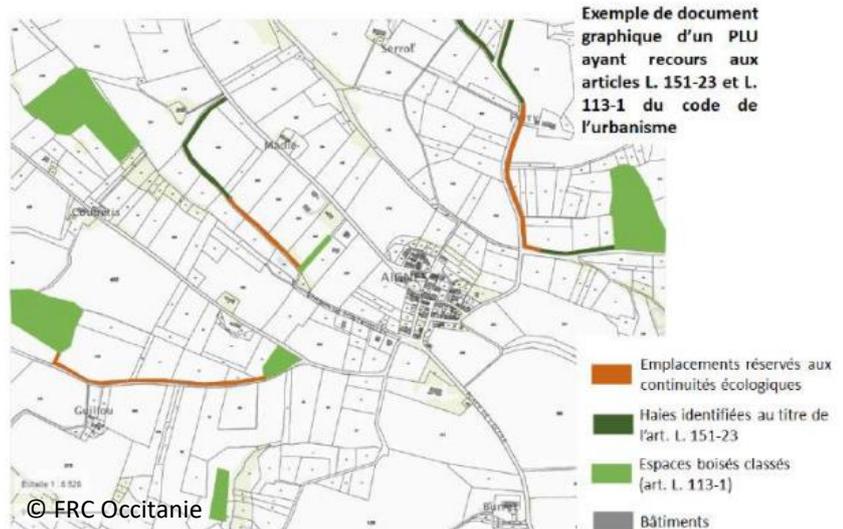
Bocage

Objectifs concernés :

- E.1.2. Améliorer la connectivité du maillage bocager

Description :

L'urbanisation constitue l'une des causes de destruction des haies. Cependant, ces haies urbaines jouent un rôle essentiel pour le déplacement et le refuge d'espèces présentes en milieu urbain (Hérisson d'Europe, Pipistrelle commune, etc.). Les inscrire aux documents d'aménagement est un moyen de les protéger, notamment dans le cadre des projets de nouveaux lotissements.



Partenaires	
Maîtrise d'ouvrage	Communes, aménageurs, CC COCM
Opérateurs	Service urbanisme de la CC COCM, Communes, service instructeur à Coutances Mer et Bocage

Secteur prioritaire : Ensemble du territoire

Indicateurs : Linéaire de haies protégées au titre de L-151-19 et 23 du Code de l'Urbanisme. Nombre d'hectares réhabilités/aménagés dans les ZA

Financeurs envisagés :

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Sensibiliser les Maires et Services instructeurs	-	20 h / an (préparation et réunion)
Sensibiliser les nouveaux habitants		10 h / an (préparation et action)
Intégrer des corridors verts dans les ZA existantes		
Prendre en compte les corridors existants dans les nouvelles ZA et les renforcer		
Protéger les haies dans le PLUi		
TOTAL		

Calendrier prévisionnel : Protection des haies pour 2024 dans PLUi de Lessay

Action 8 : Favoriser l'installation des feuillus dans les peuplements de pins, hors terrain landicole

Niveau de priorité : Fort

Boisée

Lande

Objectifs concernés :

- A.2.1. Concilier préservation de l'environnement et usages des forêts

Description :

La majorité des boisements du territoire sont des landes de pins. Or, ces milieux ne sont pas les plus riches en termes de biodiversité. Diversifier les boisements permettrait notamment de répondre aux besoins d'un plus grand nombre d'espèces



Partenaires	ONF, CNPF, Associations naturalistes
Maîtrise d'ouvrage	ONF, propriétaires privés
Opérateurs	ONF, propriétaires privés

Indicateurs : Augmentation de la proportion de feuillus dans les boisements mixtes

Financeurs envisagés : Région, ONF

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Identifier les boisements de conifères hors lande		
Couper certains résineux		
Planter des feuillus locaux		
TOTAL		

Calendrier prévisionnel : Toute l'année

Action 9 : Sensibiliser les habitants du territoire à la nécessité d'économiser la ressource en eau

Niveau de priorité : Fort

Humide

Objectifs concernés :

F.3. Limiter l'assèchement des zones humides

Description :

Les zones humides retiennent l'eau en période d'inondation et la restitue en période de sécheresse. Du fait des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents, il est indispensable de sensibiliser les habitants aux enjeux liés aux zones humides. Sur 10 litres d'eau produits, 7 litres vont à l'agriculture, 2 litres à l'industrie et 1 litre à la consommation humaine.



Partenaires	SDEAU50, PNR, Associations
Maîtrise d'ouvrage	Syndicats d'eau potable
Opérateurs	Associations, PNR, Syndicats d'eau potable

Secteurs prioritaires : Stations de pompage d'eau potable qui impactent les Marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie, Stations de pompage de la tourbière de Baupte

Indicateurs : Nombre d'animations réalisées

Financier envisagé : AESN

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Organiser des animations dans les écoles		
Installer des panneaux de sensibilisation sur les sentiers de découverte dans les marais		
Sensibiliser les maraîchers à l'économie des ressources en eau		
TOTAL		

Calendrier prévisionnel : Toute l'année

Action 10 : Sensibiliser les usagers aux enjeux du littoral

Niveau de priorité : Fort

Littoral

Objectif concerné :

- A.5.3. Limiter l'impact de l'activité touristique

Description :

Les milieux littoraux sont sujets à divers enjeux : érosion des dunes, artificialisation, refuge d'espèces vulnérables (Gravelots, Crapauds calamites, etc.) ou encore piétinement. C'est pourquoi il est primordial de sensibiliser les usagers afin de préserver au mieux ces milieux particulièrement sensibles.



Partenaires	PNR, CPIE, associations naturalistes
Maîtrise d'ouvrage	SyMEL, Conservatoire du Littoral, CC COCM, associations naturalistes
Opérateurs	Associations naturalistes, PNR, CC COCM

Indicateurs : Nombre de panneaux installés. Nombre d'animations réalisées sur cette thématique

Financeurs envisagés : Région, Conservatoire du Littoral, CC COCM, AESN, Département

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Organiser des animations	20€/heure +15% (COCM)	
Organiser des actions d'information		
Créer une page internet sur le littoral		20h pour le service environnement 5h pour le service communication
Mettre en place un plan de communication		7h pour le service environnement 7 h pour le service communication
Poursuivre le programme « Plages vivantes » (chantiers, expositions, sensibilisation)	4 310 € / an	2h / an (suivi)
TOTAL	7000€/an	

Calendrier prévisionnel : Évènements organisés annuellement. Page internet pour fin 2022

Action 11 : Mener un diagnostic exhaustif des haies du territoire

Niveau de priorité : Moyen

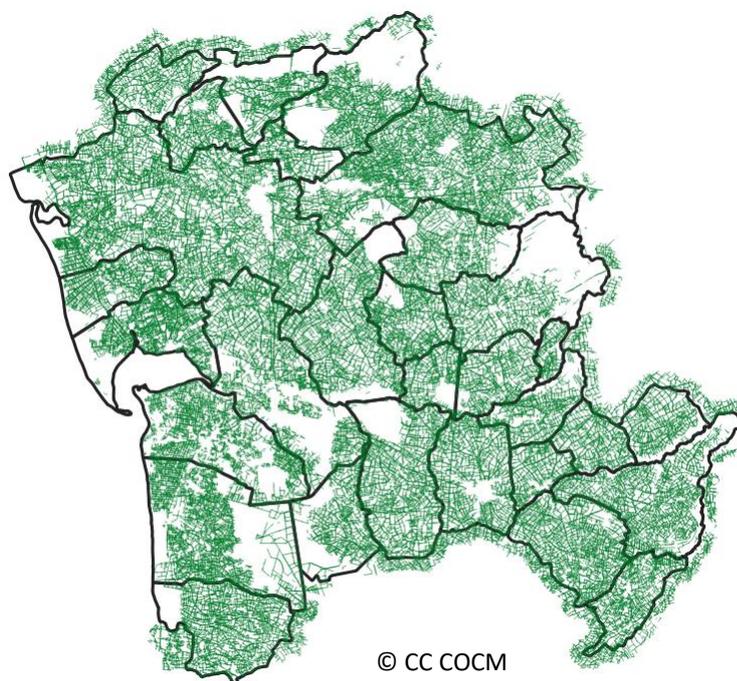
Bocage

Objectifs concernés :

- A.1.1. Améliorer la qualité du bocage existant
- D.1.2. Développer les connaissances sur la quantité et la qualité des haies

Description :

Afin que la stratégie de préservation et de développement du bocage soit optimale, il est essentiel de réaliser en amont un inventaire exhaustif des haies. La photo aérienne n'étant pas suffisante pour évaluer l'état des haies, un travail de terrain sera essentiel.



Partenaires	CC COCM, PNR, SAGES
Maîtrise d'ouvrage	CC COCM
Opérateurs	Technicien bocage du PNR et de la CC COCM

Indicateurs : Pourcentage du territoire sur lequel le bocage est connu précisément

Financeurs envisagés : Région, CD 50, AESN

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Actualiser la couche SIG de 2010 (inventaire permanent)		20h
Réaliser des inventaires de terrain		1 ETP à 3 ETP en fonction du temps dédié
Produire une carte du maillage bocager et la mettre à jour régulièrement		20h / an
Identifier le maillage à enjeux		
Échanger avec les exploitants travaillant sur ces zones à enjeux		20h /an
TOTAL		1 à 3 ETP

Calendrier prévisionnel : A l'horizon 2025

Communauté de Communes

Action 12 : Sensibiliser les usagers aux enjeux de la lande

Niveau de priorité : Moyen

Lande

Objectifs concernés :

- A.6. Préserver les landes
- C.6. Sensibiliser les habitants aux enjeux, à la définition et à l'Histoire de la lande



Description :

La lande est un milieu particulièrement présent sur le territoire de la CC COCM. Toutefois, elle reste un habitat peu connu du grand public et souvent associé aux

résineux. Par ailleurs, la lande est intimement liée à l'Histoire de la Région qui mériterait d'être partagée.

Partenaires	CPIE, PNR, Associations, collectivités
Maîtrise d'ouvrage	CC COCM, Associations
Opérateurs	Associations

Indicateurs : Nombre d'animations

Financeurs envisagés : Région, Département

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Organiser des projets pédagogiques auprès des écoles	250€/demi-journée pour une association	
Installer des panneaux de sensibilisation sur les sentiers de découverte / Restaurer les anciens	200€/panneau sans la pose	10h/ panneau par le service communication
Organiser des sorties découvertes (gratuites ou payantes)	20€/heure +15% (hors déplacements) si réalisé par la CC COCM. Entre 200 et 300€ si association	
Organiser des chantiers de collecte de Molinie		
Organiser une Fête de la lande	>10 000€	>40h

Calendrier prévisionnel : A partir de 2024

Action 13 : Développer un partenariat entre collectivités, syndicats d'énergie et associations naturalistes pour la prise en compte des chiroptères dans la rénovation des parcs d'éclairage en fonction des enjeux locaux connus

Niveau de priorité : Moyen

Trame noire

Objectifs concernés :

- A.7.1. Réduire les éclairages publics
- G.8. Préserver la faune inféodée au bâti

Description :

Adapter les types et horaires d'éclairages en milieu urbain et dans les zones d'activité est primordial pour le déplacement des espèces nocturnes. De plus, les changements apportés sont également sources d'économies pour les communes.



© Peter STALLEGER

Partenaires	Syndicats d'énergie, associations naturalistes, CC COCM
Maîtrise d'ouvrage	CC COCM, communes
Opérateurs	Syndicats d'énergie, communes, associations naturalistes

Secteurs prioritaires : Communes ne bénéficiant pas déjà du label « Villes et Villages étoilés »

Indicateurs : Nombre d'éclairages changés. Heures non éclairées gagnées. Nombre de communes participantes

Financeurs envisagés : Plan Inter-régional d'actions Chiroptères

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Établir un diagnostic de l'éclairage des communes de la COCM		
Inventorier les espèces de chiroptères présentes dans les communes principales		
Modifier les horaires d'extinction des éclairages		
Changer l'orientation et le type de lumière		
Développer des alternatives à l'éclairage public (caméras, lampe à détection de présence, etc.)		
TOTAL		

Calendrier prévisionnel : A partir de 2024

Action 14 : Développer le label « Villes et Villages étoilés »

Niveau de priorité : Moyen

Trame noire

Objectifs concernés :

- A.7.1. Réduire les éclairages publics
- C.7. Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à l'intérêt de la Trame noire
- G.8. Préserver la faune inféodée au bâti



Description :

L'éclairage public est le premier poste de dépense publique déclaré par les communes. Ce label récompense les territoires engagés dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'environnement nocturne. La labellisation vaut pour 5 ans et les éditions ne sont pas annuelles.

Partenaires	CC COCM, GMN, CPIE
Maîtrise d'ouvrage	Communes
Opérateurs	ANPCEN



Secteurs prioritaires : Points blancs de la Trame noire, notamment les zones d'activité

Indicateurs : Nombre de nouvelles communes labellisées

Financeurs envisagés : Communes

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Sensibiliser les agents communaux et les maires à la Trame noire et à la réglementation en vigueur		15h (service environnement et développement durable)
Organiser des visites sur des communes déjà labellisées		15h (service environnement et développement durable)
Organiser des visites de nuit dans les zones d'activité		15h (service environnement et développement durable)
Accompagner les demandes d'obtention de la labellisation		5h/ an (service développement durable)

Calendrier prévisionnel : A partir de 2023

Action 15 : Réaliser un Atlas de la Biodiversité Intercommunale avec un focus sur les espèces patrimoniales

Niveau de priorité : Moyen

Toutes les sous-trames

Objectif concerné :

- D.1.2. Développer les connaissances sur la quantité et la qualité des haies

Description :

Les ABC sont des outils de connaissance, de sensibilisation, de mobilisation et de préservation de l'environnement. Il en existe déjà sur certaines communes du territoire mais la réalisation d'un Atlas général aurait un impact d'autant plus fort.



© Roman PAVISSE

Partenaires	CEN, PNR, CPIE, CBN, associations naturalistes, OFB
Maîtrise d'ouvrage	CC COCM
Opérateurs	Habitants, associations naturalistes, Bureau d'étude

Secteurs prioritaires : Zones hors ZNIEFF

Indicateurs : Nombre de taxons évalués

Financeurs envisagés : Région, Département, OFB

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Lancer un appel d'offre		60h pour les services environnement et commande publique
Réaliser un diagnostic des données existantes et manquantes		
Inventorier les habitats non connus		
Réaliser des inventaires participatifs avec les habitants volontaires		
Communiquer sur la démarche en organisant des réunions en amont		
Désigner des responsables par commune qui coordonnent la démarche à leur échelle		
TOTAL		

Calendrier prévisionnel : Horizon 2030

Action 16 : Développer les brigades de gestion des espèces exotiques envahissantes végétales et identifier les foyers sur le territoire

Niveau de priorité : Moyen

Toutes les sous-trames

Objectif concerné :

- F.8. Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes et de certaines maladies favorisées par le changement climatique

Description :

La brigade existante, qui dépend du CEN, agit sur toute la Basse-Normandie entre mai et octobre sur 5 espèces : la berce du Caucase, la balsamine de l'Himalaya, le myriophylle du Brésil, la crassule



de Helms et la Jussie. D'autre part, les deux techniciens GEMAPI de la CC COCM interviennent sur deux secteurs : Créances et La Feuillie contre la Berce du Caucase. Il s'agit donc de développer les relations entre les deux structures pour optimiser la lutte et de doubler les interventions des techniciens de la COCM. Les agents des espaces verts des communes et de l'intercommunalité sont aussi à même de rencontrer ces espèces. Il est important qu'ils puissent les reconnaître pour adapter leur gestion.

Partenaires	Propriétaires privés, services techniques communaux et intercommunaux, CEN, CPIE
Maîtrise d'ouvrage	CC COCM
Opérateurs	CEN, Techniciens GEMAPI de la CC COCM, communes

Secteurs prioritaires : Ensemble du territoire

Indicateurs : Nombre d'espèces contrôlées, Nombre d'interventions par an

Financeurs envisagés : Région, Département, FEDER, AESN

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Identifier les foyers d'EEE		
Former les agents des services techniques	-	20h/an
Doubler les secteurs d'intervention des techniciens de la CC COCM		80h/an
Améliorer la collaboration entre la CC COCM et le CEN pour une intervention optimale		5h/an

Calendrier prévisionnel : Dès 2023, en fonction du programme du CEN

Action 17 : Développer la communication sur les pratiques de gestion forestières et sur les différents débouchés du bois auprès des propriétaires et des habitants

Niveau de priorité : Moyen

Boisée

Objectif concerné :

- A.2.1. Concilier préservation de l'environnement et usages des forêts

Description :

Aujourd'hui, les pratiques de gestion forestière sont encore peu connues du public, ce qui entraîne des incompréhensions. Communiquer sur celles-ci permettrait de sensibiliser les usagers aux objectifs de la gestion et aux pratiques durables qui peuvent être mises en œuvre.



Partenaires	Communes, ONF, associations naturalistes, CRPF, CPIE
Maîtrise d'ouvrage	Communes, propriétaires privés, ONF
Opérateurs	Associations, ONF, CRPF

Indicateurs : Nombre de sorties nature, nombre de panneaux installés

Financier envisagé : ONF

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Installer des panneaux d'information sur les parcelles sur lesquelles il va y avoir une intervention à court-terme		
Installer des panneaux devant les îlots de sénescence et de vieillissement		
Organiser des sorties sur la thématique de la gestion forestière		
TOTAL		

Calendrier prévisionnel : Objectif 2025

Action 18 : Créer et maintenir des corridors entre les réservoirs littoraux

Niveau de priorité : Moyen

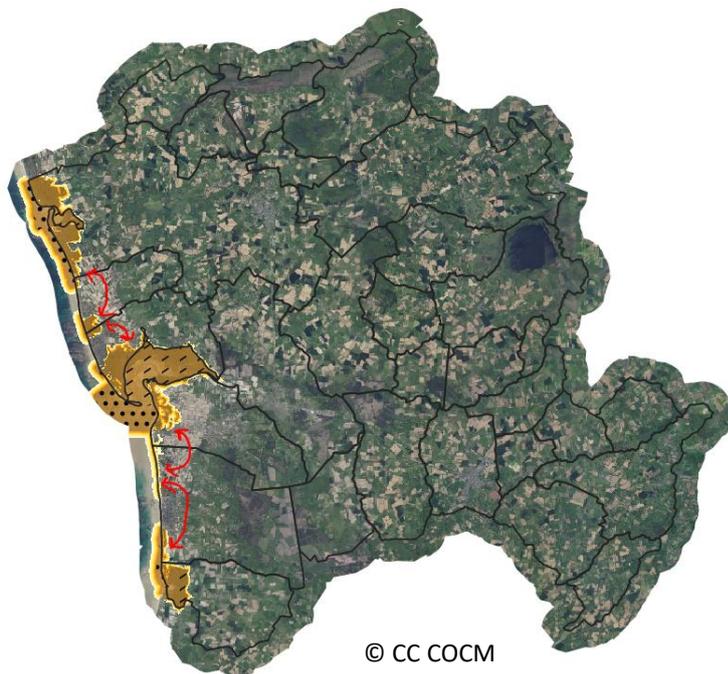
Littoral

Objectif concerné :

- F.5. S'adapter à l'augmentation du niveau de la mer

Description :

Les réservoirs littoraux sont segmentés par les zones urbaines du littoral. Même s'il est complexe d'agir directement dans les communes, une gestion différenciée des espaces verts privés et publics est à adopter. En parallèle, il est envisagé de s'appuyer sur les mielles arrière-littorales pour créer des corridors de déplacement.



Partenaires	Communes, exploitants agricoles des mielles, propriétaires privés
Maîtrise d'ouvrage	CC COCM, commune
Opérateurs	CC COCM, communes

Secteurs prioritaires : Communes de Pirou, Créances, Saint-Germain-sur-Ay et Bretteville-sur-Ay

Indicateurs : Nombre de corridors créés

Financeurs envisagés : Région, Conservatoire du Littoral, FEDER

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Rencontrer les communes sur la gestion de leurs espaces publics et envisager des améliorations		10h/commune
Recréer des corridors de déplacement entre les mielles		
Restaurer les mares en arrière-littoral		
Identifier les maraîchers et propriétaires volontaires		
TOTAL		

Calendrier prévisionnel : Objectif 2025-2026

Communauté de Communes

Action 19 : Préserver la faune inféodée au bâti

Niveau de priorité : Moyen

Objectif concerné :

- G.8. Préserver la faune inféodée au bâti

Description :

Le manque de refuges constitue l'une des causes de l'absence d'espèces inféodées au bâti en milieu anthropisé. Dans un premier temps, il est

nécessaire d'identifier lesquelles sont présentes sur le territoire. Ainsi, des nichoirs ou gîtes adaptés pourront être installés dans les zones à enjeux. Cette action peut également permettre de mobiliser et de sensibiliser les citoyens à la préservation de ces espèces.



© Ville de Vauréal

Partenaires	Associations naturalistes, agriculteurs, communes, PNR, CPIE
Maîtrise d'ouvrage	CC COCM
Opérateurs	Services techniques de la CC COCM, associations naturalistes

Secteurs prioritaires : Bâtiments de la CC COCM et exploitations agricoles

Indicateurs : Nombre de corridors créés, nombre de nichoirs installés, nombre de nichoirs occupés

Financeurs envisagés : OFB, Région, CC COCM

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Installer des nichoirs à chouettes chez des exploitants volontaires	A demander auprès des services techniques de la CC COCM	
Organiser des ateliers de construction de nichoirs pour les particuliers	20€/heure	15h/session
Réaliser un diagnostic des zones prioritaires pour l'installation de nichoirs avec les associations naturalistes		
Installer des nichoirs à oiseaux et chiroptères sur les bâtiments de la CC COCM	A demander auprès des services techniques de la CC COCM	
Intégrer des nichoirs dans les projets de rénovation et de construction		
Créer un partenariat entre les associations naturalistes et la collectivité		

Calendrier prévisionnel : Dès 2023

Action 20 : Restaurer et développer le réseau de mares

Niveau de priorité : Moyen

Aquatique

Bocage

Humide

Objectifs concernés :

- A.4.1. Restaurer les habitats aquatiques
- E.1.2. Améliorer la connectivité du maillage bocager
- E.3.2. Connecter les zones humides avec les autres habitats
- F.3. Limiter l'assèchement des zones humides



Description :

Les mares, en tant que zones humides, sont largement impactées par le réchauffement climatique, d'autant plus lorsqu'elles ne sont pas entretenues régulièrement. Il existe déjà un programme de restauration (PRAM). Il s'agirait de poursuivre et de développer ces interventions afin de répondre à la demande croissante de la part des exploitants et de restaurer ces habitats qui abritent une biodiversité riche.

Partenaires	SyMEL, PNR, CEN, CPIE, ONF
Maîtrise d'ouvrage	CC COCM, propriétaires privés, communes
Opérateurs	SyMEL, PNR, CEN, entreprises

Secteurs prioritaires : À identifier

Indicateurs : Nombre de mares créées, nombre de mares restaurées

Financeurs envisagés : CEN, Région, AESN, FEDER

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Identifier les mares asséchées et mares à restaurer sur le territoire (sciences participatives)		
Restaurer et créer des mares	Mare <20m ² → Entre 1000 et 1500€ si travaux manuels Mares de 100m ² → 600 à 800€ avec une pelleteuse	
TOTAL		

Calendrier prévisionnel : Entre septembre et novembre pour être hors période de reproduction des amphibiens et de floraison des plantes. L'hiver viendra alors remplir les mares de nouveau. 2025

Action 21 : Former et accompagner les exploitants à l'entretien des haies depuis la plantation jusqu'à la coupe suivante

Niveau de priorité : Moyen

Bocage

Objectifs concernés :

- A.1.1. Améliorer la qualité du bocage existant
- C.8. Promouvoir le lien entre préservation de l'environnement et produits locaux

Description :

Afin d'encourager des pratiques de gestion durable des haies, il est essentiel d'accompagner les exploitants lors des



© PNR MCB

différentes étapes du cycle du bocage. A cet effet, des formations pourraient être réalisées et les agriculteurs pourraient bénéficier d'une aide à l'achat de matériel pour les pratiques durables de gestion. D'autre part, orienter les aides vers des projets durables participe à encourager ce genre de pratiques.

Partenaires	Chambre d'agriculture, CUMA, Haiecobois, Département
Maîtrise d'ouvrage	Chambre d'agriculture, CC COCM
Opérateurs	CC COCM, Chambre d'agriculture, PNR

Secteurs prioritaires : Ensemble du territoire

Indicateurs : Nombre d'exploitants formés

Financeurs envisagés : Chambre d'agriculture, Département

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Organiser des journées de formation (Travailler avec les exploitants chez qui des plantations sont prévues)		16h / an
Orienter les aides pour l'entretien des haies vers des projets viables et durables (Chambre d'agriculture et Région)		
Accompagner l'investissement en matériel d'entretien (Chambre d'agriculture)		

Calendrier prévisionnel : Dès 2024. Périodes Automne et hiver

Action 22 : Développer les Paiements pour Services Écosystémiques (PSE) autour du stockage du carbone dans les haies

Niveau de priorité : Moyen

Bocage

Objectif concerné :

- A.1.1. Améliorer la qualité du bocage existant

Description :

Les PSE constituent un levier susceptible de rémunérer les exploitants pour l'entretien durable de leurs haies. Associés à un plan de gestion, ils permettent d'inclure le bocage dans le système économique d'une exploitation. Organiser une réunion avec retour d'expérience d'un exploitant constituerait une entrée efficace et encourageante pour les autres agriculteurs intéressés.



Partenaires	Chambre d'agriculture, PNR
Maîtrise d'ouvrage	PNR
Opérateurs	PNR

Secteurs prioritaires : Ensemble du territoire

Indicateurs : Nombre d'exploitants engagés dans la démarche

Financeurs potentiels : AESN, Région

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Organiser une réunion avec retour d'expérience		
Démarrer des contrats avec les exploitants volontaires		
TOTAL		

Calendrier prévisionnel : Objectif 2025

Action 23 : Inventorier les zones humides en les catégorisant et les intégrer dans les PLUi

Niveau de priorité : Moyen

Humide

Objectif concerné :

- A.1.1. Améliorer la qualité du bocage existant
- D.1.2. Développer les connaissances sur la quantité et sur la qualité des haies

Description :

Actuellement, seules les zones humides situées en zones constructibles sont répertoriées. Afin de compléter les connaissances actuelles et de mieux identifier les enjeux liés aux zones humides sur le territoire, un inventaire exhaustif pourrait être réalisé.



Partenaires	Chambre d'agriculture, CEN, PNR, SAGEs, CPIE
Maîtrise d'ouvrage	CC COCM
Opérateurs	CC COCM, bureau d'études

Secteurs prioritaires : Ensemble du territoire

Indicateurs : Nombre de communes sur lesquelles l'ensemble des zones humides ont été identifiées

Financier envisagé : AESN

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Identifier les zones humides à enjeux		
Réaliser la cartographie détaillée des zones humides du territoire		1 ETP à 2 ETP en fonction du temps dédié
TOTAL		

Calendrier prévisionnel : Objectif 2028

Action 24 : Mettre en place des espaces de perméabilité avec une gestion adaptée au sein des éléments fragmentants

Niveau de priorité : Moyen

Lande

Objectifs concernés :

- A.6. Préserver les landes
- C.6. Sensibiliser les habitants aux enjeux, à l'Histoire et à la définition de la lande
- E.6. Lutter contre la fermeture et la fragmentation des habitats de lande



Description :

Les zones d'activités constituent des éléments fragmentants majeurs pour la TVB. Or, ces espaces disposent d'un potentiel intéressant dans la mesure où la plupart comprennent des espaces verts. Il serait donc judicieux de les gérer de manière à favoriser le déplacement des espèces.

Partenaires	Associations naturalistes, entreprises, PNR, CPIE
Maîtrise d'ouvrage	CC COCM
Opérateurs	Gestionnaires d'espaces verts : CC COCM, entreprises

Secteurs prioritaires : ZA de Finel à Lessay

Indicateurs : Linéaire et/ou surface de corridors recréé

Financeurs envisagés : Région, Entreprises, COCM

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Identifier les espaces verts à enjeux		20h (service environnement) 10h (services techniques)
Échanger et conseiller les propriétaires/entreprises sur les pratiques de gestion différenciée		

Calendrier prévisionnel : Dès 2023

Action 25 : Répertoire des zones/chemins à chauves-souris et organiser des sorties pédagogiques

Niveau de priorité : Moyen

Trame noire

Objectifs concernés :

- C.7. Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à l'intérêt de la Trame noire
- G.8. Préserver la faune inféodée au bâti

Description :

Les chiroptères sont des espèces encore très méconnues et dont l'image est parfois négative auprès du public. Les faire découvrir permettrait de sensibiliser les habitants à l'écologie très intéressante de ces animaux ainsi qu'aux menaces auxquelles ils sont quotidiennement confrontés.



Partenaires	Associations naturalistes
Maîtrise d'ouvrage	CC COCM
Opérateurs	Associations naturalistes

Secteurs prioritaires : Tout le territoire

Indicateurs : Nombre de sorties réalisées

Financeurs envisagés : Plan Inter-régional d'actions Chiroptères, Région

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Identifier les zones/chemins à chauves-souris		
Organiser des sorties de découverte	200 à 300€/animation pour une association naturaliste	

Calendrier prévisionnel : Objectif 2026

Action 26 : Sensibiliser les acteurs du territoire à la réglementation en vigueur concernant l'extinction des éclairages et les accompagner dans sa mise en œuvre

Niveau de priorité : Moyen

Trame noire

Objectifs concernés :

- C.7. Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à l'intérêt de la Trame noire
- G.8. Préserver la faune inféodée au bâti

Description :

La réglementation autour de l'extinction des éclairages publics et des vitrines est encore trop peu connue des maires de communes ainsi que

des professionnels disposant d'enseignes lumineuses ou de vitrines. Néanmoins, elle est essentielle à la minimisation du dérangement des espèces nocturnes dans leurs activités. Il s'agit donc d'accompagner les élus et maires dans le contrôle de cette réglementation.



Partenaires	ANBDD, associations naturalistes
Maîtrise d'ouvrage	CC COCM
Opérateurs	ANBDD, associations naturalistes, agent de la CC COCM

Secteurs prioritaires : Tout le territoire (particulièrement les communes disposant d'une zone d'activité)

Indicateurs : Nombre de sorties réalisées

Financeurs envisagés : Plan Inter-régional d'actions Chiroptères, Région

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Communiquer autour de la Journée de la Trame noire		2h/an
Organiser des sorties de nuit dans les zones d'activités		1 sortie/an 2h de visite. 10h de préparation

Calendrier prévisionnel : Dès 2023

Action 27 : Mettre en place des circuits cyclables pour valoriser les produits locaux et les pratiques durables qui bénéficient à la TVB

Niveau de priorité : Faible

Toutes les sous-trames

Objectifs concernés :

- C.6. Sensibiliser les habitants aux enjeux, à la définition et à l'Histoire de la lande
- C.7. Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à l'intérêt de la Trame noire
- C.8. Promouvoir le lien entre préservation de l'environnement et produits locaux



Description :

Les pratiques durables agricoles sur le territoire participent à la préservation des continuités écologiques. En effet, les prairies, vergers, haies et landes pâturées sont autant de milieux façonnés par les agriculteurs et qui permettent le déplacement de la faune. Cependant, ce lien n'est pas toujours évident pour les citoyens. C'est pourquoi mettre en place un circuit cyclable à cet effet serait un outil efficace de sensibilisation tout en mobilisant différentes catégories d'acteurs (professionnels du tourisme, monde agricole et associations naturalistes).

Partenaires	CC COCM, associations naturalistes, producteurs, CPIE
Maîtrise d'ouvrage	CC COCM
Opérateurs	Service tourisme de la CC COCM, producteurs, associations naturalistes

Secteurs prioritaires : Tout le territoire

Indicateurs : Circuit créé, nombre de producteurs conventionnés

Financeurs envisagés : Région, CD50, CC COCM

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Identifier les producteurs mettant en œuvre des pratiques durables et volontaires pour recevoir des visiteurs sur leur exploitation		20h
Définir un tracé à vélo ou à pied passant par les différents milieux et par les exploitations déterminées		20h
Communiquer sur cette nouvelle « Trame Gourmande »		10h

Calendrier prévisionnel : 2024

Action 28 : Favoriser la filière bois-énergie locale

Niveau de priorité : Faible

Bocagère

Boisée

Description :

L'un des moyens de préserver le bocage est de valoriser la filière bois-énergie qui exploite les ressources locales, issues de pratiques durables. Le bois de chauffage de haies représente une alternative prometteuse à l'électricité et au gaz dans un contexte d'inflation importante. Afin de développer la filière, il est nécessaire dans un premier temps d'évaluer les



besoins à l'échelle de la CC. Il sera alors possible de mettre en place de nouveaux réseaux de chaleurs et de développer certains débouchés comme les bûches densifiées à partir de fines de bois de haies.

Partenaires	Chambre d'agriculture, CUMA, ADEME, Haiecobois, CRPF, STEVE, exploitants
Maîtrise d'ouvrage	SDEM 50
Opérateurs	STEVE, ADEN

Secteurs prioritaires : Tout le territoire

Indicateurs : Volume de bois produit chaque année, nombre d'exploitants engagés

Financier envisagé :

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Estimer les volumes que peuvent produire les haies de la CC COCM (suite à l'inventaire du maillage bocager)		
Développer de nouveaux réseaux de chaleur (collectivités)		
Soutenir le projet du GIEE pour la production d'hydrogène à partir du bois de haies		
Initier la production de bûches densifiées à partir des fines de bois chez les exploitants volontaires		

Calendrier prévisionnel : Dès 2023

Action 29 : Mener un diagnostic chiroptères dans l'ensemble des édifices religieux, châteaux et ruines du territoire

Niveau de priorité : Faible

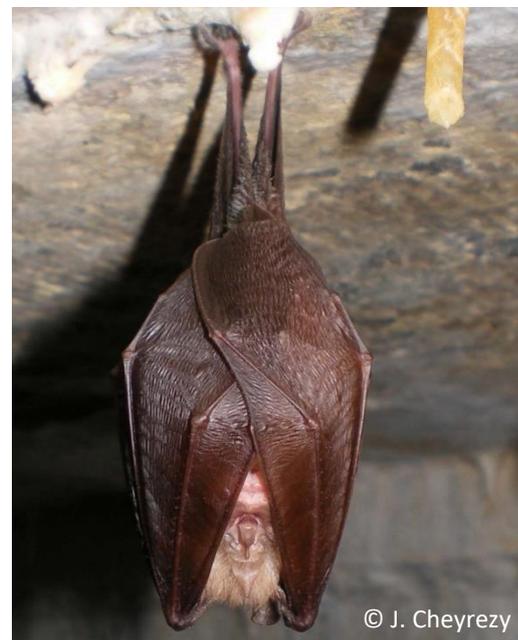
Trame noire

Objectifs concernés :

- C.7. Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à l'intérêt de la Trame noire
- G.8. Préserver la faune inféodée au bâti

Description :

De nombreuses espèces de chauves-souris se réfugient au niveau de vieux bâtis. Ces colonies y trouvent les conditions idéales mais restent vulnérables au dérangement ou aux possibles fermetures des accès au bâtiment. Pour mieux les protéger, il faut dans un premier temps détecter leur présence.



Partenaires	Associations naturalistes, PNR
Maîtrise d'ouvrage	COCM, communes
Opérateurs	Associations naturalistes

Secteurs prioritaires : Tout le territoire

Indicateurs : Nombre d'espèces identifiées, nombre de colonies, nombre d'édifices réouverts

Financier envisagé : Plan Inter-régional d'actions chiroptères

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Diagnostiquer les édifices susceptibles d'abriter des colonies		
Recenser les églises grillagées		
Rouvrir les édifices à enjeux		
TOTAL		

Calendrier prévisionnel : 2026

Action 30 : Étudier voire favoriser les classements arbres remarquables

Niveau de priorité : Faible

Bocagère

Boisée

Objectif concerné :

- D.1.2. Développer les connaissances sur la quantité et la qualité des haies

Description :

Le label « Arbre remarquable », décerné par l'association Arbres Remarquables : Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde (A.R.B.R.E.S),



classe les arbres au profil atypique (âge avancé, circonférence très importante, forme originale, etc...). Ces arbres peuvent ensuite être mis en valeur et mieux protégé. Il s'agit donc d'un outil permettant de protéger des arbres ponctuels, notamment au sein des haies, mais sans valeur juridique.

Partenaires	Association A.R.B.R.E.S, PNR, ONF, CRPF, CPIE
Maîtrise d'ouvrage	Communes, CC COCM
Opérateurs	A.R.B.R.E.S

Secteurs prioritaires : Tout le territoire

Indicateurs : Nombre d'arbres labellisés

Financier envisagé :

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Mobiliser les citoyens du territoire à proposer des arbres potentiels		
Organiser un vote de sélection à l'échelle de la CC		
Rédiger un/des dossier(s) de demande auprès de l'association		
TOTAL		

Calendrier prévisionnel : 2026-2027

Action 31 : Améliorer la prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière (Action 11 du Plan Régional d'Actions en faveur des chiroptères)

Niveau de priorité : Faible

Boisée

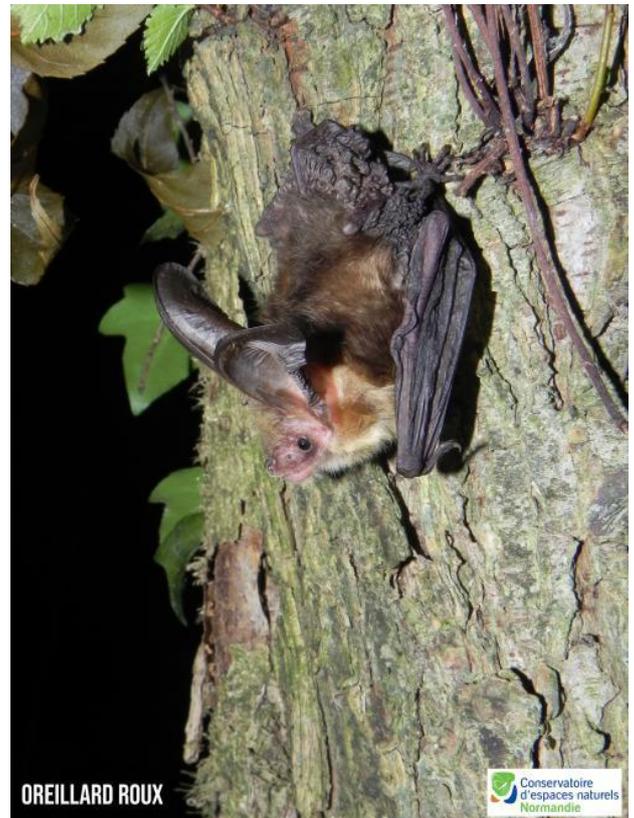
Trame noire

Objectifs concernés :

- A.2.1. Concilier préservation de l'environnement et usages des forêts
- C.7. Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à l'intérêt de la Trame noire
- E.2.2. Connecter les habitats boisés

Description :

Les chiroptères sont directement impactés par les pratiques de gestion forestière dans la mesure où les gîtes se situent généralement dans les cavités de vieux arbres. C'est pourquoi il est primordial de former les gestionnaires et maîtres d'œuvre à leur prise en compte.



Partenaires	PNR, associations naturalistes, CRPF, ONF
Maîtrise d'ouvrage	Associations naturalistes, ONF, CRPF
Opérateurs	ONF, propriétaires privés

Secteurs prioritaires : Boisements

Indicateurs : Nombre de formations réalisées

Financier envisagé :

Sous-action	Coût estimé HT	Temps humain
Organiser une demi-journée de formation sur la prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière		
TOTAL		

Calendrier prévisionnel : 2026-2027

Action 32 : Restaurer les zones humides dégradées

Niveau de priorité : Faible

Humide

Objectifs concernés :

- E.3.2. Connecter les zones humides avec les autres habitats
- F.3. Limiter l'assèchement des zones humides

Description :

Les zones humides, par les multiples services écosystémiques qu'elles rendent, ont un rôle crucial pour de nombreuses espèces comme pour l'Homme.

Face à la menace grandissante du changement climatique, il est urgent de restaurer ces milieux lorsqu'ils sont dégradés. Par ailleurs, à l'avenir, ils permettront notamment de limiter les inondations et de relâcher de l'eau en période de sécheresse.



Partenaires	PNR , Chambre d'agriculture, CPIE, SyMEL
Maîtrise d'ouvrage	COCM, communes
Opérateurs	Entreprises, agriculteurs

Secteurs prioritaires : Bords de cours d'eau

Indicateurs : Nombre de secteurs restaurés

Financeurs envisagés : Agence de l'eau Seine Normandie, FEDER, Région

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Identifier les zones à enjeux		
Contacteur les exploitants propriétaires concernés		
Restaurer les zones identifiées		

Calendrier prévisionnel : 2026

Action 33 : Mettre en place une charte de gestion et d'exploitation durable des haies permettant aux exploitants d'obtenir un label

Niveau de priorité : Faible

Bocage

Objectif concerné :

A.1. Améliorer la qualité du bocage existant

Description :

Un label permettrait de garantir un meilleur revenu aux exploitants mettant en place des pratiques de gestion et d'exploitation durables de leurs haies. Afin de s'assurer que le prix de vente ne soit pas bloquant pour les acheteurs, la collectivité pourrait s'engager à acheter en priorité du bois labellisé pour le fonctionnement des réseaux de chaleur du territoire.



Partenaires	PNR, Chambre d'agriculture, ADEME, exploitants
Maîtrise d'ouvrage	COCM
Opérateurs	COCM, PNR

Secteurs prioritaires : Tout le territoire

Indicateurs : Nombre d'exploitants labellisés

Financier envisagé :

Sous-actions	Coût estimé HT	Temps humain
Identifier les labels existants		3h
Travailler sur un label pragmatique et local		20h
Organiser une visite d'une exploitation labellisée avec élus et exploitants volontaires		10h
Communiquer sur le label		2h /an
Accompagner les exploitants dans la démarche de labellisation		5h /an
TOTAL		

Calendrier prévisionnel : 2024

Action 34 : Sensibiliser et accompagner les exploitants agricoles sur la gestion des zones humides

Niveau de priorité : Faible

Humide

Objectif concerné :

- A.1. Améliorer la qualité du bocage existant
- F.3. Limiter l'assèchement des zones humides

Description :

Les agriculteurs, par leur activité, façonnent les paysages et sont amenés à travailler sur différents milieux dont font partie les zones humides. Il s'agit de les conseiller sur les pratiques à mener afin qu'ils exercent leur activité en profitant des services écosystémiques rendus par ces milieux tout en les préservant.



Partenaires	COCM, PNR, OFB, AESN, CEN, Chambre d'agriculture, CPIE, exploitants
Maîtrise d'ouvrage	COCM, PNR
Opérateurs	COCM, PNR

Secteurs prioritaires : Tout le territoire

Indicateurs : Nombre d'exploitants formés

Financier envisagé :

Sous-action	Coût estimé HT	Temps humain
Organiser une demi-journée de formation		10h
TOTAL		

Calendrier prévisionnel : 2023-2024

Action 35 : Travailler sur le foncier afin de mener ou d'encourager des pratiques de gestion durable sur différents milieux

Niveau de priorité : Faible

Toutes les sous-trames

Objectifs concernés :

- A.1.1. Améliorer la qualité du bocage existant
- A.2.1. Concilier préservation de l'environnement et usages des forêts
- A.4.1. Restaurer les habitats aquatiques
- A.6. Préserver les landes
- E.1.2. Améliorer la connectivité du maillage bocager
- E.2. Connecter les habitats boisés
- E.3.2. Connecter les zones humides avec les autres habitats
- E.6. Lutter contre la fermeture et la fragmentation des habitats de lande



Description :

Maîtriser le foncier en acquérant des terrains et signer des conventions d'usage avec des exploitants sont des moyens de restaurer et de préserver des milieux naturels.

Partenaires	COCM, CEN, PNR, Conservatoire du Littoral, Département
Maîtrise d'ouvrage	PNR, SyMEL
Opérateurs	CC COCM, SyMEL

Secteurs prioritaires : Tout le territoire

Indicateurs : Nombre de terrains acquis, nombre de conventions signées

Financier envisagé :

Sous-action	Coût estimé HT	Temps humain
Recenser les terrains potentiels		
Engager des échanges avec les exploitants et propriétaires pour signer des conventions d'usages et acquérir des terrains		
TOTAL		

Calendrier prévisionnel : Action en continu

Communauté de Communes

Action 36 : Renaturer la zone artificialisée du village fantôme de Pirou

Niveau de priorité : Faible

Littoral

Objectif concerné :

A.5.1. Lutter contre l'artificialisation du littoral

Description :

Les milieux littoraux sont sujets à divers enjeux : érosion des dunes, artificialisation, refuge d'espèces vulnérables (Gravelots, Crapauds calamites, etc.) ou encore piétinement. Le village fantôme de Pirou est un site abandonné qui dispose d'un réel potentiel pour les espèces inféodées aux milieux dunaires.



Partenaires	Commune, SyMEL
Maîtrise d'ouvrage	COCM, commune
Opérateurs	

Indicateurs :

Financeurs envisagés : FEDER, Etat

Sous-action	Coût estimé HT	Temps humain
TOTAL		

Calendrier prévisionnel :

Action 37 : Prévoir des mesures d'atténuation ou compensation pour la suppression de haies

Niveau de priorité : Faible

Bocage

Objectifs concernés :

- A.1.1. Améliorer la qualité du bocage existant
- E.1.2. Améliorer la connectivité du maillage bocager

Description :

Les arrachages de haies se poursuivent dans la Manche et, souvent, aucune compensation n'est



réalisée en retour ou bien les compensations ne contrebalancent pas l'impact des haies supprimées. Il est impératif d'anticiper, en amont d'une suppression, la replantation ou bien la restauration d'une autre haie pour ne pas participer au morcellement du maillage bocager. Certaines structures travaillent actuellement à la simplification de la mise en œuvre de la doctrine ERC (Eviter – Réduire – Compenser). Tout l'enjeu réside dans la conformité entre les projets de modification du bocage et la réglementation habitat des espèces protégées.

Partenaires	COCM, Commission bocage, PNR, OFB, DDTM, DREAL
Maîtrise d'ouvrage	COCM
Opérateurs	Exploitants agricoles, propriétaires

Secteurs prioritaires : Tout le territoire

Indicateurs : Nombre de compensations

Financier envisagé :

Sous-action	Coût estimé HT	Temps humain
Contacteur les exploitants qui ont fait des demandes d'arasement de haies		10h /an
Analyser ensemble les possibilités de compensation et accompagner l'exploitant dans les démarches		4h/exploitation
Animation de la Commission Bocage		2 réunions/an
Communiquer sur les démarches réglementaires liées au Code de l'Urbanisme		5h service environnement/urbanisme 3 h service communication

Calendrier prévisionnel : Dès 2023